

## Oncodesign Precision Medicine annonce la mise en place d'une ligne de financement en fonds propres d'un montant maximum de 5 millions d'euros

Dijon (France), le 17 avril 2025 à 18h00 CEST– Oncodesign Precision Medicine (OPM) (ISIN : FR001400CM63 ; Mnémonique : ALOPM), entreprise biopharmaceutique spécialisée en médecine de précision pour le traitement des cancers résistants et métastatiques, annonce la mise en place d'une ligne de financement en fonds propres d'un montant maximum de 5 millions d'euros, afin de compléter l'ensemble des options de financement dans un contexte d'incertitude boursière actuellement très élevée.

**Philippe Genne, cofondateur et Président Directeur Général d'OPM** déclare : « *Devant l'atonie persistante des marchés boursiers français et internationaux concernant les valeurs Small et Midcap et surtout biotech, et plus récemment les déconvenues boursières suite aux décisions politiques prises outre Atlantique, il nous est apparu prudent de renforcer notre trésorerie par des financements alternatifs pour être en mesure de préparer l'avenir plus sereinement. Dans ce cas précis, à la fois la notoriété d'IRIS et les modalités proposées ont retenu notre attention. Malgré la perception qu'induit classiquement cet instrument de financement sur les entreprises qui y souscrivent, dans notre cas il reste complètement à la main d'OPM et peut participer positivement à la liquidité de l'entreprise pour peu qu'il soit associé de manière cohérente et pertinente à un newsflow attractif.* »

**Karine Lignel, cofondatrice et Directrice Générale Déléguée** ajoute : « *Nous avons fait appel au marché boursier lors de notre cotation en octobre 2022, la Direction Générale renforçant sa position capitalistique à cette occasion. Depuis notre IPO, nous constatons mois après mois la difficulté de lever des fonds sur le marché, alors que tous nos programmes avancent significativement et positivement. Il est donc de notre responsabilité de mettre en place toutes les solutions possibles pour permettre la continuité d'activité de l'entreprise et du financement de ses programmes clés. La proposition d'IRIS ainsi que les échanges que nous avons eu avec leur management, nous paraissent la solution la plus adaptée à la situation actuelle.* »

## **Mise en place d'une ligne de financement en fonds propre d'un montant maximum de 5 M€**

Oncodesign Precision Medicine (OPM) (la « Société ») annonce aujourd'hui la mise en place, avec IRIS Capital Investissement, d'un financement d'un montant total maximum de 5 millions d'euros par l'émission de bons (les « **Bons** ») donnant droit à la souscription d'obligations remboursables en actions nouvelles de la Société (les « **Obligations** ») intégralement réservée à IRIS (l' « **Investisseur** »).

### **Fondement juridique de l'émission**

Le Président Directeur Général agissant sur subdélégation du Conseil d'administration de la Société réuni les 11 décembre 2024 et 19 mars 2025, agissant lui-même sur délégation de l'assemblée générale mixte réunie le 26 juin 2024 (l' « **Assemblée** ») aux termes de sa 8<sup>ème</sup> résolution, a décidé l'émission à titre gratuit au profit de l'Investisseur de 2.000 Bons donnant droit chacun à l'émission d'une Obligation d'une valeur nominale de 2.500 euros sur le fondement des articles L. 225-129-2, L. 225-129-4, L. 225-135, L-225-138 et L. 228- 91 et suivants du code de commerce.

### **Objectifs de l'opération**

Ce financement vise à renforcer la position de trésorerie de la Société pour accompagner son développement clinique. Il contribuera notamment à financer les prochaines étapes de ses programmes OPM-101 et Radiothérapie Interne Vectorisée.

### **Modalités de l'opération et calendrier**

Sous réserve que les conditions prévues au contrat d'émission soient remplies, sur demande de la Société, l'Investisseur souscrira les Obligations sur exercice des Bons en 100 tranches d'un montant nominal de 100.000 euros chacune d'ici au 17 avril 2030 La Société pourra, à sa seule initiative et sans frais ni pénalité, suspendre ou réactiver l'émission des Obligations, voire mettre fin au contrat. Les Obligations seront émises à leur valeur nominale, soit 2.500 euros par Obligation. Le prix de remboursement en actions nouvelles et les autres principales caractéristiques des Obligations figurent en annexe du présent communiqué. La ligne pourrait être renouvelée à la seule main de la Société pour une période de 60 mois. La Société publierait un communiqué si elle décidait de la renouveler. Les Bons et les Obligations ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un quelconque marché et ne seront par conséquent pas cotés. Cette opération ne donne pas lieu à la publication d'un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers.

### **Principaux risques associés**

Les principaux risques associés à la Société et à son secteur d'activité sont présents dans le rapport financier annuel sur l'exercice clos le 31 décembre 2023. Les actionnaires sont invités à prendre connaissance des facteurs de risques listés dans ledit rapport financier annuel disponible sur le site internet de la Société dans la rubrique « Investisseurs », ainsi que des facteurs de risque précisés dans le présent communiqué.

Les principaux risques liés au présent financement sont notamment les suivants :

- L'opération pourrait avoir un effet dilutif plus ou moins important en fonction du niveau de tirage du financement et subiront une dilution lors du remboursement des Obligations en actions si ledit remboursement a lieu en actions nouvelles. L'impact potentiel de l'opération sur la participation des actionnaires et sur leur quote-part de capitaux propres est décrit ci-dessous.

- L'opération pourrait avoir un impact sur le niveau de volatilité et de liquidité des actions de la Société qui pourraient varier de manière significative.
- L'opération pourrait avoir un impact sur le cours de bourse lors de la cession sur le marché d'actions résultant du remboursement des Obligations par l'Investisseur.
- La Société pourrait être amenée à rechercher des financements complémentaires. Le montant total de l'émission d'Obligations n'est pas garanti et dépendra notamment des conditions de marché.

### **Incidences théoriques pour les actionnaires existants**

Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres par action (sur la base des capitaux propres au 31 décembre 2024 soit -3 716 979 euros, et du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date du présent communiqué soit 18 190 878 actions)

	Quote-part des capitaux propres par action
Avant émission	- 0,20 €
Après émission de 11 986 239,80 actions nouvelles sur remboursement des Obligations <sup>(1)</sup>	0,04 €

(1) Il convient de préciser, en tant que besoin, que ces calculs sont purement théoriques et sont réalisés sur la base du plus bas cours moyen quotidien pondéré par les volumes (VWAP) de l'action de la Société pendant une période de cinq (5) jours de bourse ayant expiré le 16 avril 2025 soit 0,4391euros, et d'un prix de remboursement des Obligations correspondant à cette valeur diminuée d'une décote de 5%.

Par ailleurs, cette dilution ne préjuge ni du nombre d'actions final à émettre ni de leur prix d'émission, lequel sera fixé en fonction du cours de bourse, selon les modalités décrites ci-dessus.

Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire détenant 1% du capital de la Société sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date du présent communiqué soit 18 190 878 actions)

	Participation (en %)
Avant émission	1%
Après émission de 11 986 239,80 actions nouvelles sur remboursement des Obligations <sup>(1)</sup>	0,60 %

(1) Il convient de préciser, en tant que besoin, que ces calculs sont purement théoriques et sont réalisés sur la base du plus bas cours moyen quotidien pondéré par les volumes (VWAP) de l'action de la Société pendant une période de cinq (5) jours de bourse ayant expiré le 16 avril 2025 soit 0,4391euros, et d'un prix de remboursement des Obligations correspondant à cette valeur diminuée d'une décote de 5%.

Par ailleurs, cette dilution ne préjuge ni du nombre d'actions final à émettre ni de leur prix d'émission, lequel sera fixé en fonction du cours de bourse, selon les modalités décrites ci-dessus.

La société OPM a mis en place un financement sous forme de bons d'émission d'obligations remboursables en actions avec la société IRIS, qui, après avoir reçu les actions issues de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la société. Les actions, résultant du remboursement des titres susvisés, seront, en général, cédées sur le marché, ce qui peut créer une pression baissière sur le cours de l'action.

Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution de la valeur de l'action de la société, ainsi qu'une dilution en raison du nombre de titres émis au profit de la société IRIS.

Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir dans les titres de la société qui réalise de telles opérations de financement, particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive

Les investisseurs sont notamment invités à prendre connaissance des risques afférents à ces opérations, mentionnés dans le communiqué ci-dessus.

### A propos d'Oncodesign Precision Medicine (OPM)

Oncodesign Precision Medicine (OPM), créée en 2022, est une entreprise biopharmaceutique spécialisée en médecine de précision dédiée à la découverte de traitements des cancers résistants et métastatiques.

OPM a actuellement deux inhibiteurs de kinases en phase clinique : OPM-101, destiné au traitement des maladies immuno-inflammatoires chroniques digestives et en immuno-oncologie, a démontré qu'il disposait d'une marge thérapeutique importante et d'une absence de toxicité lors de sa phase I volontaires sains, le protocole de la phase 1b/2a en Oncologie a été déposé fin Mars 2025. OPM-201, initialement licencié à Servier et destiné au traitement de la maladie de Parkinson, a terminé fin 2024 sa phase I volontaires sains et a réintégré le portefeuille d'OPM.

Ces deux molécules proviennent de la plateforme technologique Nanocyclix®, qui permet de concevoir et sélectionner de petites molécules macrocycliques inhibiteurs de kinase, très efficaces et sélectives. Nous avons aujourd'hui 12 000 molécules dans notre bibliothèque et allons utiliser l'IA pour accélérer la découverte de candidats médicaments tout en réduisant le coût de cette phase.

Les deux autres plateformes technologiques d'OPM sont :

- (i) OncoSNIPER, pour la sélection de cibles thérapeutiques à l'aide de l'intelligence artificielle, sur laquelle nous avons un partenariat avec Servier pour la recherche de cibles dans le cancer du Pancréas,
- (ii) PROMETHE® pour la conception et sélection de molécules biologiques radiomarquées pour la radiothérapie systémique, sur laquelle nous sommes en discussion de partenariats avec des industriels de la vectorisation.

OPM, cofondée par Philippe Genne, Jan Hoflack et Karine Lignel, est basée à Dijon, au cœur du pôle universitaire et hospitalier et compte 14 collaborateurs.

Plus d'informations : [oncodesign.com](https://oncodesign.com)



### Contacts :

#### OPM

Karine Lignel  
Directrice Générale Déléguée  
Tél. : +33 (0)310 451 820  
[investisseurs@oncodesign.com](mailto:investisseurs@oncodesign.com)

#### NewCap

Relations Investisseurs  
Mathilde Bohin / Alban Dufumier  
Tél. : +33 (0)1 44 71 94 95  
[oncodesign@newcap.eu](mailto:oncodesign@newcap.eu)

#### NewCap

Relations Médias  
Arthur Rouillé  
Tél. : +33 (0)1 44 71 00 15  
[oncodesign@newcap.eu](mailto:oncodesign@newcap.eu)

### Déclarations prospectives

Ce document contient des déclarations prospectives et des estimations à l'égard de la situation financière, des résultats des

opérations, de la stratégie, des projets et des futures performances de la Société et du marché dans lequel elle opère. Certaines de ces déclarations, prévisions et estimations peuvent être reconnues par l'utilisation de mots tels que, sans limitation, « croit », « anticipe », « prévoit », « s'attend à », « projette », « planifie », « cherche », « estime », « peut », « veut » et « continue » et autres expressions similaires. Elles comprennent toutes les questions qui ne sont pas des faits historiques. De telles déclarations, prévisions et estimations sont fondées sur diverses hypothèses et des évaluations des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus, qui ont été jugés raisonnables quand ils ont été formulés mais qui peuvent ne pas se révéler corrects. Les événements réels sont difficiles à prédire et peuvent dépendre de facteurs qui sont hors du contrôle de la Société. Par conséquent, les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations de la Société, ou les résultats de l'industrie, peuvent s'avérer sensiblement différents des résultats, performances ou réalisations futurs tels qu'ils sont exprimés ou sous-entendus par ces déclarations, prévisions et estimations. Compte tenu de ces incertitudes, aucune déclaration n'est faite quant à l'exactitude ou l'équité de ces déclarations prospectives, prévisions et estimations. En outre, les énoncés prospectifs, prévisions et estimations ne sont valables qu'à la date de la publication du présent document. La Société décline toute obligation d'actualiser ces déclarations prospectives, prévisions ou estimations afin de refléter tout changement dans les attentes de la Société à leur égard, ou tout changement dans les événements, conditions ou circonstances sur lesquels ces énoncés, prévisions ou estimations sont fondés, à l'exception de ce qui est requis par la législation française.

## Principales caractéristiques des Bons :

Investisseur/Souscripteur	IRIS, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 400.000 euros, dont le siège social est situé 5 Villa Houssay, 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 753.471.853.
Nombre	2.000 souscrits par l'Investisseur le 11 décembre 2024
Prix de souscription	Souscription à titre gratuit
Transfert	Les Bons ne peuvent être cédés ou transférés sans le consentement préalable de la Société, sauf transfert à un affilié de l'Investisseur.
Ratio	Chaque Bon donnera droit à une obligation en cas d'exercice au Prix de Souscription de l'Obligation.

## Principales caractéristiques des Obligations :

Tranches	50 tranches de 100.000€, chacune représentée par 40 Obligations d'une valeur nominale de 2.500€, soit un total de 5.000.000 € maximum, que l'Investisseur tirera par exercice des Bons à la demande de la Société, sous réserve de certaines conditions prévues au contrat d'émission (absence de cas de défaut, de changement défavorable significatif ou de changement de contrôle de la Société, cotation des actions de la Société, etc.).
Suspension et réactivations	La Société aura le droit de suspendre et de réactiver sans pénalité les tirages des Tranches en adressant à l'Investisseur une notice 5 jours de négociation avant l'entrée en vigueur de la suspension ou la réactivation. La période d'engagement de 60 mois sera prolongée pour tenir compte des éventuelles suspensions et réactivations demandées par la Société.
Prix de Souscription de l'Obligation	100% de la valeur nominale des Obligations, soit 2.500 euros pour chaque Obligation.
Durée	60 mois à compter de leur date d'émission.
Commission de structuration	Une commission de structuration de 3% sera due par la Société à chaque tirage. Aucune commission n'a été versée à la mise en place de la ligne de financement en fonds propres.
Taux d'intérêt	Aucun
Transfert	Les Obligations ne peuvent être transférées à un tiers sans le consentement préalable de la Société, sauf à une personne affiliée de l'Investisseur.
Remboursement à l'échéance	Si à leur date d'échéance, les Obligations n'ont pas été remboursées en actions ou rachetées, le porteur d'Obligations devra demander leur remboursement en actions.
Cas de défaut	Les cas de défaut incluent notamment le non-respect des engagements de la Société aux termes du contrat d'émission d'Obligations, un défaut de paiement sur un autre endettement significatif de la Société, le retrait de la cote des actions de la Société, un changement de son contrôle, etc. Il n'y a en revanche pas de <i>covenants</i> financiers.

<p>Prix de Remboursement des Obligations</p>	<p>Le prix de remboursement en actions nouvelles des Obligations est égal 95% plus bas VWAP d'une période de vingt (20) jours de négociation précédant immédiatement la date de remboursement des Obligations, sans qu'il ne puisse, toutefois, être inférieur au prix minimum fixé par le conseil d'administration de la Société en date du 11 décembre 2024 sur délégation de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2024, soit le plus bas VWAP d'une période de cinq (5) Jours de Bourse précédant immédiatement la Date de Remboursement des ORA diminué d'une décote de 5%.</p> <p>Par dérogation à ce qui précède, les parties pourront convenir d'un prix de remboursement des Obligations en cas de cession de bloc des actions résultant du remboursement desdites Obligations par l'Investisseur.</p> <p>Cette décote permet à l'Investisseur, qui intervient en tant qu'intermédiaire financier et n'a pas vocation à rester au capital de la Société, de garantir la souscription des actions en dépit d'une éventuelle volatilité des marchés financiers.</p>
<p>Actions nouvelles</p>	<p>Les actions nouvelles de la Société émises sur remboursement des Obligations porteront jouissance courante. Elles auront les mêmes droits que ceux attachés aux actions ordinaires existantes et feront l'objet, d'une admission aux négociations sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris. La Société tiendra à jour sur son site internet un tableau de suivi des Bons, Obligations et du nombre d'actions en circulation.</p>
<p>Mise à disposition d'actions de la Société</p>	<p>Un contrat de prêt de titres a été conclu entre l'Investisseur et la société P.C.G. aux termes duquel ce dernier a mis à disposition de l'Investisseur des actions de la Société afin de faire face à un éventuel défaut ou retard de livraison des actions dans le cadre de la mise en œuvre du contrat d'émission.</p>
<p>Clauses de pénalité</p>	<p>Absence de pénalité en cas de non-tirage et si le cours devient inférieur à la valeur nominale des actions</p>